

Compte-rendu Conseil Municipal du 21/05/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 21 mai 2024 à 20h, sous

la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Bruno BASSON, Gaëlle THONNERIEUX,

Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Marie-Joëlle PERRET, Louis ROUSSET, Stéphane MOULARD.

Absents excusés: Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Bruno BASSON), Pierre FOURNEL (pouvoir

Absents excuses: Herve GAGNARD (pouvoir donne a Bruno BASSON), Pierre FOURNEL (pouvoir donné à Norbert DUPEYRON), Christophe FONTANAY (pouvoir donné à Marie-Joëlle PERRET), Catherine BRUEL, Sophie LAURENT.

Secrétaire de séance : Marie-Joëlle PERRET

Le Procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) SIEMLY

Adhésion commune d'Epercieux-Saint-Paul

Les membres du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers, ont voté favorablement pour l'adhésion au sein du syndicat, de la commune d'Epercieux-Saint-Paul. Ils ont également validé la modification des statuts du syndicat dû à ce changement de périmètre.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Les élus approuvent à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.

2) <u>Urbanisme</u>

Un retour est fait sur le dispositif PENAP / PAEN (Protection des espaces agricoles et naturels) présenté lors de la conférence des maires du 2 avril 2024. Ce dispositif de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) a pour objectif de préserver les espaces agricoles et les ressources naturelles à long terme.

Les élus, après discussion, décident de ne pas engager la commune dans ce dispositif au vu du Plan Local d'Urbanisme en place sur la commune et afin de ne pas alourdir les procédures.

3) <u>SIEL</u>

L'étude financière effectuée par le SIEL pour le passage à un éclairage LED est présentée au Conseil.

ARMOIRES	MONTANT HT	Subvention	RESTE A CHARGE COMMUNE	ECONOMIE/AN	AMORTISSEMENT
Lotissement les Noisetiers	6 946,00 €	45%	3 126,00 €	130,09€	23,3 ans
Lotissement la Bertholière, les prés Fleuris	24 463,00 €	45%	11 008,00 €	583,41€	18,3 ans
Place église, mairie et route de st Galmier	41 885,00 €	45%	18 848,00 €	988,11€	18,5 ans
Route de st Héand	13 884,00 €	45%	6 247,00 €	288,81€	21,2 ans
Lotissement crois de Rampeau	10 649,00 €	45%	4 792,00 €	267,40€	17,3 ans
Bourg, Route de Fontanès	18 435,00 €	45%	8 295,00 €	324,77€	25 ans
Sortie de commune Route de Fontanès	8 103,00 €	45%	3 646,00 €	132,25 €	27 ans
TOTAL	124 365,00 €		55 962,00 €	2 714,84 €	

Les élus après discussion décident de ne pas engager la commune dans ce changement sur la totalité des éclairages pour le moment mais plutôt de voir pour passer au LED, au cas par cas.

4) <u>AFPC</u>

Les élus approuvent la convention pour la mise à disposition du stade des Noyers avec l'association AFPC.

5) Zones blanches téléphones mobiles

Dans le cadre de la mise en place d'antenne pour la couverture de zones blanches, l'opérateur FREE a commencé un travail de repérage pour le secteur des Flaches, Relave, Staron, la Bruyère et la Grand-Pierre.

6) Divers

Il est fait part des informations suivantes :

- Les jobs d'été : la commune a recruté Louise BASSON pour le mois de juillet et Noah France pour le mois d'août
- Commission bâtiment le 31/05/2024 à 16h30

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 17 juin 2024 à 20 heures.

BUS ITINERANT France SERVICES

Vous trouverez ci-dessous les dates et heures pour le 2^{ème} trimestre 2024 :

Jeudi 13 juin

Le bus se trouvera sur la place de la Mairie et vous accueillera de 13h30 à 16h30

CONTAINERS SITUES A LA GARE

Suite à des dépôts de déchets trop nombreux dans ces containers, provocant des débordements, ces derniers ont été supprimés. Les déchets devront être déposés dans les containers situés au cimetière.

INFORMATION POLE JEUNES



Règles de bon voisinage

Rappel de l'arrêté préfectoral réglementant certains travaux de jardinage ou bricolage susceptibles de créer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) qui sont autorisés comme suit :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Inscription fleurissement:

Comme chaque année, un concours des maisons fleuries est organisé sur la commune. Bien vouloir vous inscrire avant le 21 juin 2024 à l'aide du coupon ci-après à remettre en mairie (que vous pouvez recopier sur papier libre), ou par l'envoi d'un mail à <u>contact@chevrieres42.fr</u>

Le concours est ouvert à tous : maisons, fermes, balcons.

COUPON D'INSCRIPTION FLEURISSEMENT COMMUNAL 2024

NOM Prénom Adresse

Souhaite s'inscrire au concours communal du fleurissement

A rendre en mairie avant le 21 juin 2024, dernier délai